

Demande d'Admission Préalable

Dossier Vert

Liste des documents à fournir

1. Pièces à joindre au dossier quelle que soit votre situation :

- Un extrait d'acte de naissance avec sa traduction en français **ou** une copie lisible de votre passeport en cours de validité **ou** de votre carte d'identité, accompagnée de sa traduction en français ;
- Une enveloppe de taille normale (pour affranchissement de 20 g) avec adresse du candidat ;
- Une grande enveloppe au format A4 (pour affranchissement de 250 g) avec adresse du candidat ;
- Certification de Français

2. Pièce à joindre au dossier pour les demandeurs d'Asile :

- Une attestation de votre demande d'Asile

3. Pièces complémentaires à joindre au dossier selon votre situation :

Situation A1 (cf. dossier page 3) :

- Les relevés des notes obtenues au cours des deux années scolaires précédentes et au cours du premier trimestre de la présente année scolaire ;
- Lors de l'inscription définitive :
 - Une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
 - Un original de votre diplôme de fin d'études secondaires.

Situation A2 (cf. dossier page 3) :

- Une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- Le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- Si vous avez déjà étudié dans l'enseignement supérieur :
 - Une photocopie des relevés de notes obtenues et leur traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté
 - Une photocopie des diplômes obtenus et leur traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté
- Lors de l'inscription définitive : un original de votre diplôme de fin d'études secondaires.

Situation B1 (cf. dossier page 3) :

- Les relevés des notes obtenues au cours des deux années scolaires précédentes, et au cours du premier trimestre de la présente année scolaire ;
- Une photocopie de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays pour les études que vous avez choisies avec sa traduction officielle. Vous devez demander cette attestation aux services administratifs de votre pays, après en avoir rempli les conditions (réussi un concours, un examen spécial, un entretien sur dossier, etc.)
- Lors de l'inscription définitive :
 - Une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
 - Un original de votre attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays.

Situation B2 (cf. dossier page 3) :

- Une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- Le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- Lors de l'inscription définitive :
 - Une attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays pour les études que vous avez choisies. Vous devez demander cette attestation aux services administratifs de votre pays, après en avoir rempli les conditions (réussi un concours, un examen spécial, un entretien sur dossier, etc.)
 - Un original de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays avec sa traduction officielle.

Situation B3 (cf. dossier page 3) :

- Une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- Une attestation d'entrée dans l'enseignement supérieur de votre pays, qui vous aura été remise par les services administratifs de votre pays pour ces études choisies (concours, examen spécial, etc.) ;
- Le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- Si vous avez déjà étudié dans l'enseignement supérieur :
 - Une photocopie des relevés de notes obtenues et leur traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté
 - Une photocopie des diplômes obtenus et leur traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté
- Lors de l'inscription définitive : un original de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays avec sa traduction officielle.